







PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR QUE VOTRE DOSSIER SOIT TRAITÉ :

-  **une pièce d'identité recto-verso ou un titre de séjour en cours de validité** (pour un dossier enfant, joindre la pièce d'identité de l'enfant ainsi qu'une pièce d'identité des deux parents ou une copie intégrale du livret de famille et le cas échéant un jugement de garde ou d'autorité parentale) ;
-  **un justificatif de domicile** de la personne concernée (pour les enfants celui des parents) **datant de moins de 3 mois** (factures d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone, etc) ;
-  **un certificat médical Cerfa n°15695*01 daté de moins d'1 an** que le médecin généraliste ou spécialiste doit compléter, signer et cacheter ; ainsi que les copies de tous les bilans, comptes rendus médicaux, d'hospitalisation, de consultations spécialisées qui peuvent être utiles à l'évaluation du handicap ;
-  **une attestation** de jugement en protection juridique (si vous êtes concerné) ;
-  **un RIB** en cas de demande de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;

5 CONSEILS POUR FACILITER LE TRAITEMENT DE SON DOSSIER

-  Ne pas joindre de photos.
-  Ne pas agraffer les documents, éviter le scotch et les collages.
-  Transmettre des documents au format A4 uniquement.
-  Transmettre des photocopies lisibles, en particulier la pièce d'identité.
-  Ne pas oublier de signer le formulaire en p.4

TÉLÉSERVICE

-  mdphenligne.cnsa.fr/mdph/27



Les informations recueillies par la MDPH de l'Eure font l'objet d'un traitement informatique sécurisé pour l'instruction et le suivi de votre demande et pourront être utilisées à des fins statistiques, d'enquêtes et d'information en lien avec votre demande. Les destinataires des données sont la MDPH et, le cas échéant, les partenaires conventionnés. Les données seront conservées en fonction de la durée de vie du dossier et des règles d'archivage en la matière. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez de droits. Pour les exercer : par voie postale à MDPH de l'Eure Déléguée à la protection des données, 11 rue Jean de la Bruyère 27000 EVREUX ou par mail à dpo-mdph@eure.fr en justifiant de votre identité.

NOTICE EXPLICATIVE :
COMMENT REMPLIR
LE NOUVEAU
FORMULAIRE
DE DEMANDE MDPH



MDPH 27 | DÉPARTEMENT DE
L'EURE
L'EURE EN NORMANDIE | en Normandie

Maison Départementale des Personnes Handicapées
Maison Départementale des Solidarités
11, rue Jean-de-la-Bruyère - CS 23246 - 27032 Evreux Cedex

Tél. 02 32 31 96 13
mdph-eure@eure.fr

 eureennormandie.fr    @EureenNormandie

MDPH 27 | DÉPARTEMENT DE
L'EURE
L'EURE EN NORMANDIE | en Normandie

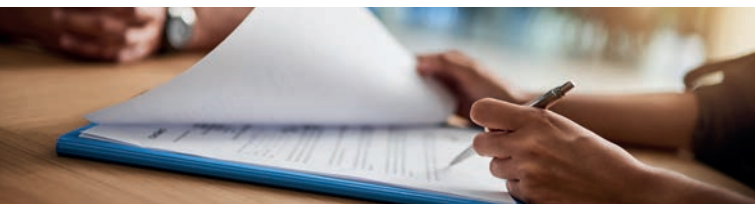
6 CONSEILS POUR VOUS AIDER À REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE MDPH

Le nouveau formulaire MDPH Cerfa n° 15692*01 est le même pour les enfants et pour les adultes.

Il doit permettre à la MDPH de disposer, dès le dépôt de votre dossier, de toutes les informations nécessaires pour traiter vos demandes.

Si les parties obligatoires ne sont pas remplies, la MDPH ne pourra pas traiter votre dossier et il vous sera alors retourné.

Avant de l'envoyer, vérifiez que vous l'avez bien rempli en tenant compte de nos conseils !



1 PARTIE A : VOTRE IDENTITÉ (REPLISSAGE OBLIGATOIRE)


Vérifiez que vous avez bien complété cette partie :

- adresse postale complète (bâtiment, escalier, appartement) téléphone, courriel ;
- numéro de sécurité sociale ;
- signature et date (**page 4**) (signature des 2 parents pour les enfants mineurs);
- autorisation de partage d'informations pour permettre un traitement efficace de votre demande (**page 4**).

2 PARTIE B : VOTRE VIE QUOTIDIENNE (REPLISSAGE OBLIGATOIRE)

Vérifiez que vous avez bien complété cette partie :

Pour un dossier adulte :

- remplir cette partie même si ce n'est pas votre première demande ;
 - décrire votre situation, vos attentes et vos projets ;
-  joindre tous les documents (justificatifs, factures, RIB... voir page 8) ;

Pour un dossier enfant :

- décrire les attentes et les **besoins de votre enfant dans la vie quotidienne** (les besoins des parents sont à remplir au volet F).

3 PARTIE C : VIE SCOLAIRE OU ÉTUDIANTE

Partie à remplir uniquement si la personne en situation de handicap **est scolarisée ou va être scolarisée***.

4 PARTIE D : VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

Partie à remplir uniquement pour une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), une demande d'orientation professionnelle ou d'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)*.

5 PARTIE E : EXPRESSION DES DEMANDES DE DROITS ET PRESTATIONS

Il est nécessaire de bien remplir cette partie et de cocher la ou les cases concernées pour permettre à la MDPH de traiter votre dossier. Il faut compléter la partie D si vous faites une demande relative au travail ou à l'AAH*.

***SANS CES INFORMATIONS, LA MDPH NE POURRA PAS ÉVALUER VOTRE DOSSIER**

6 PARTIE F : VIE DE VOTRE AIDANT FAMILIAL

Si des proches vous aident, ils peuvent remplir cette partie. Il s'agit de décrire leurs besoins et non ceux de la personne en situation de handicap.

Si vous êtes parent d'un enfant en situation de handicap : vous pouvez remplir cette partie pour évoquer vos propres besoins.

